



Plan et contenu des fichiers numériques



Madame, Monsieur,

En raison de son volume et pour en faciliter la lecture, le document d'objectifs de la Sologne a été découpé en dix parties ou fichiers numériques.

- 1 - Introduction et déroulement du DOCOB (Fichier "intro")
- 2.1 - Présentation des habitats d'intérêt européen (Fichier "habit")
- 2.2 - Présentation des espèces d'intérêt européen (Fichier "espes")
- 3 - Enjeux et objectifs de développement durable (Fichier "enjobj")
- 4 - Cahiers des charges (Fichier "cahch")
- 5 - Charte Natura 2000 (Fichier "chart")
- 6 - Tableau de synthèse (Fichier "synth")
- 7 - Glossaire et bibliographie (Fichier "glosr-bib")
- 8 - Carte. (Fichier "cart")
- 9 - Annexes (Fichier "annex")
- 10 – Résumé.(Fichier "resum")

Le fichier cartographique est relativement lourd, merci d'attendre son ouverture complète. En l'agrandissant vous verrez apparaître un fond de plan en filigrane qui vous permettra de vous repérer par rapport à un territoire communal. La représentation de l'occupation du sol est en partie tirée de la carte corine-land-cover.

Si les termes Natura 2000, Site d'Importance Communautaire (SIC), Zone Spéciale de Conservation (ZSC), habitat d'intérêt communautaire, espèce d'intérêt communautaire, Document d'objectifs (DOCOB), Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000 ne vous sont pas familiers, vous pouvez consulter préalablement l'introduction et, si nécessaire, vous référer au glossaire.

La concordance entre le plan général du document et les fichiers est présentée page suivante.





PLAN	TITRE	FICHER
Première partie	Etat des lieux	intro
Deuxième partie	Natura 2000 et la Sologne	intro
Troisième partie		habit
1ère sous partie		habit
	Habitat et espèces d'intérêt européen en Sologne	habit
	Habitats présumés présents en Sologne	habit
2ème sous partie		espes
	Espèces de la faune et de la flore sauvages	espes
Quatrième partie	Enjeux et objectifs	enjobj
	Chapitre 1 : Enjeux économiques	enjobj
	Chapitre 2 : Enjeux liés à la gestion actuelle des milieux naturels	enjobj
	Chapitre 3 : Potentialités de préservation statistique des habitats	enjobj
	Chapitre 4 : Enjeux de développement durable	enjobj
	Chapitre 5 : Rang d'intérêt des espèces et habitats en vue de leur prise en compte dans les procédures contractuelles	enjobj
Cinquième partie	Cahiers des charges des actions	cahch
	Chapitre 1 : Mesures applicables aux milieux forestiers	cahch
	Chapitre 2 : Mesures agroenvironnementales	cahch
	Chapitres 3 : Mesures applicables aux milieux ni agricoles ni forestiers	cahch
	Charte Natura 2000	chart
	Récapitulation des habitats et mesures applicables	synth
	Glossaire et bibliographie	glosr-bib
Carte	Limites et occupation du sol	cart
Annexe	(récapitulation des coûts)	annex
Résumé		resum

Vous trouverez ci-après un ensemble d'explications relatives aux principales parties du document d'objectifs sous le titre "Clefs de lecture".



Clefs de lecture du document d'objectifs

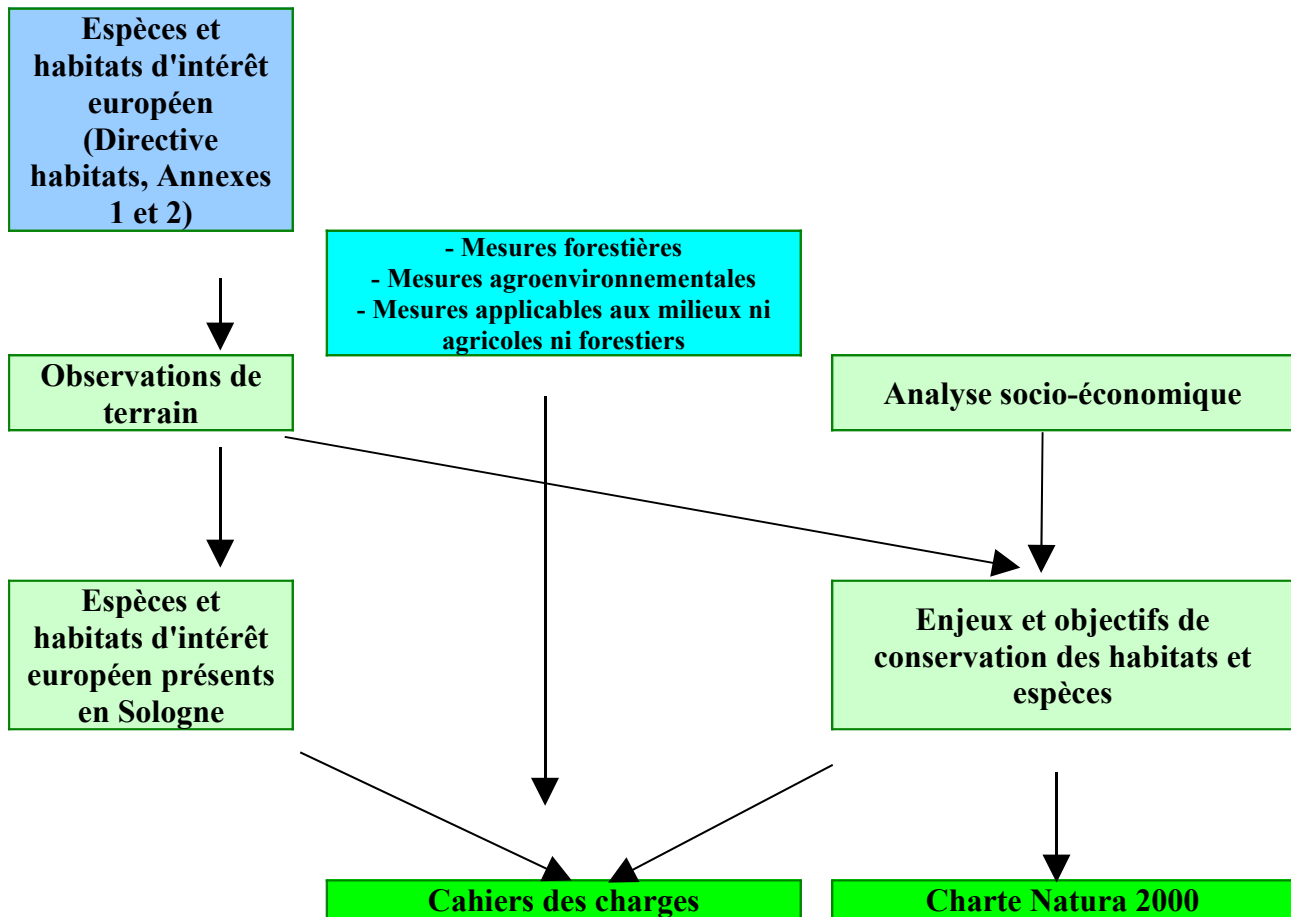
၈၀၃



Déroulement de l'élaboration du document d'objectifs du Site d'Importance Communautaire "Sologne" (DOCOB)



En bleu : documents prédéfinis (références)
En vert : travaux effectués durant la réalisation du DOCOB





Textes essentiels en vue de la contractualisation



Les textes essentiels du document d'objectifs, en vue de sa mise en œuvre par la contractualisation (contrats et chartes Natura 2000) figurent dans :

- **la description des habitats et des espèces d'intérêt européen (partie 3),**
- **les cahiers des charges (partie 6),**
- **la Charte Natura 2000 (qui est inspirée des "bonnes mesures de gestion" décrites dans les Cahiers des charges).**

Afin d'en faciliter la lecture, nous proposons ci-après une "grille de lecture" des fiches présentées dans chacune de ces parties :

- fiche habitat d'intérêt européen,
- fiche espèce d'intérêt européen,
- fiche cahier des charges.



Contenu de la fiche "habitats"

Afin de permettre la mise en concordance des habitats et espèces avec les cahiers des charges, ces fiches sont numérotées.

Dénomination de l'habitat d'intérêt européen en Sologne

Dénomination officielle de l'habitat d'intérêt européen	
Phytosociologie : Position de l'habitat dans la nomenclature phytosociologique. De ce point de vue, la Sologne n'a que peu fait l'objet d'investigations récentes. La caractérisation peut donc s'avérer plus ou moins facile en l'absence de références locales	
Code Natura 2000 :	Code officiel de l'habitat (4 chiffres) et de ses variantes présentes en Sologne
Code Corine biotope :	Code selon la typologie européenne des milieux naturels et humanisés

- **Description et caractéristiques stationnelles**

Présentation de l'habitat d'intérêt européen (aspect, configuration, écologie...).

Tendances évolutives du milieu en conditions naturelles (abandon ou ralentissement de l'entretien par exemple).

- **Principales espèces "indicatrices"**

Plantes permettant d'identifier l'habitat. Attention : toutes ces espèces ne sont pas présentes en même temps dans la même station, et une ou deux espèces seules ne permettent pas d'identifier l'habitat avec certitude (elles peuvent s'installer dans d'autres milieux).

Outre la présence de certains végétaux, un habitat s'identifie également par son statut écologique.

- **Critères majeurs d'identification et confusion possible**

Critère(s) essentiel(s) pour la détermination de l'habitat.

Risques de confusion possibles.



- **Localisation en Sologne et état de conservation**

Statut de l'habitat d'intérêt européen en Sologne, d'après les données bibliographiques et les observations effectuées en 2005 et 2006.

- **Valeur patrimoniale de l'habitat et des espèces qui y vivent**

Fonctions écologiques assurées par l'habitat.

Intérêt pour les plantes et animaux remarquables, sensibles ou protégés.

Intérêt spécifique pour certaines espèces.

Relations avec d'autres milieux.

- **Valeurs d'usage et pratiques actuelles**

Pratiques plus ou moins anciennes et traditionnelles ayant permis le maintien de l'habitat en Sologne.

Pratiques actuelles de gestion, s'il y en a.

- **État de conservation favorable**

Examen des facteurs favorables au maintien durable de l'habitat d'intérêt européen et orientation des situations les plus favorables sur le plan de la fonctionnalité écologique et de l'intérêt patrimonial.

- **Tendances évolutives liées à la gestion et menaces potentielles**

Bilan des pratiques de gestion actuelles (quand elles existent). Examen des facteurs défavorables et des évolutions de l'habitat qu'elles induisent.

- **Objectifs de conservation**

Définition des objectifs de conservation adaptés à la Sologne.

Il ne s'agit pas nécessairement d'un retour à un état optimal.

Selon les principes du développement durable, il s'agit en effet de tenir compte des conditions socio-économiques et techniques existantes. C'est ici que sont transcrites les orientations en vue du "maintien statistique" des habitats en Sologne.

Ces objectifs ont orienté la rédaction des **Cahiers des charges** et de la **Charte Natura 2000**.

Ils sont regroupés de manière synthétique dans les "Objectifs de développement durable".

- **Bonnes pratiques de gestion**

Pratiques découlant de pratiques traditionnelles plus ou moins adaptées à la situation actuelle qui permettent le maintien de l'habitat dans un bon état de conservation. Elles pourraient être mises en œuvre par un propriétaire désireux d'améliorer ou d'entretenir les habitats d'intérêt européen présents sur son domaine, sans aide financière particulière.

Ces bonnes pratiques ont contribué à la rédaction de la Charte Natura 2000 qui ne s'applique toutefois qu'à des habitats en bon état de conservation.

Les bonnes pratiques de gestion vont toutefois au-delà de la charte puisqu'elles peuvent s'appliquer à des habitats altérés ou partiellement dégradés.

- **Interventions pouvant donner lieu à rémunération**

Pratiques de restauration (investissement) voire de réhabilitation permettant le retour à l'état de conservation proposé pour la Sologne. Ces interventions ouvrent droit à aide financière en cas de Contrat Natura 2000.

Ces pratiques constituent la base des cahiers des charges.

- **Référence cahiers des charges n°**

Renvoie aux cahiers des charges applicables à l'habitat (n° de la fiche).

Un tableau de synthèse permet de relier les habitats aux cahiers des charges.



Contenu de la fiche "espèces"

Nom scientifique de l'espèce d'intérêt européen

Nom français de l'espèce d'intérêt européen

Rappel : les oiseaux ne sont pas concernés par la directive habitats

Code Natura 2000 :	Code officiel selon la directive habitats
Taxonomie (place dans la classification)	
Statut légal de l'espèce dans le monde (convention de Berne), en Europe (Directive habitats) et en France (Protection)	
État de conservation de l'espèce (selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature)	

- **Description**

Présentation des principaux caractères de l'espèce (aspects, cycle biologique, besoins...).

- **Confusion éventuelle**

Risque de confusion avec d'autres espèces lors de la détermination.

- **Écologie**

Milieus et conditions recherchés par l'espèce au cours de son cycle vital.

- **État de conservation et localisation en Sologne**

Répartition de l'espèce en Europe et en France.

Bilan des connaissances sur son état de conservation.

État de la connaissance de l'espèce en Sologne (statut, répartition).

- **Objectifs de conservation**

Définition des objectifs généraux de conservation et de leur adaptation à la Sologne.

La survie de nombre de ces espèces dépend de la préservation des milieux fréquentés au cours de leur cycle vital. Les objectifs relatifs aux espèces d'intérêt européen sont donc reliés en partie à ceux des habitats.

Ces objectifs ont orienté la rédaction des **Cahiers de charges** et de la **Charte Natura 2000**.

Ils sont regroupés de manière synthétique et hiérarchisés dans la partie 3 "Enjeux et objectifs de développement durable".

- **Bonnes pratiques de gestion**

Pratiques adaptées à la situation actuelle qui doivent permettre le maintien de l'espèce dans un bon état de conservation. Elles pourraient être mises en œuvre par un propriétaire désireux d'améliorer ou d'entretenir les milieux favorables sans aide financière.

Ces bonnes pratiques ont également contribué à la rédaction de la Charte Natura 2000 qui ne s'applique toutefois qu'à des situations de bon état de conservation.

Les bonnes pratiques de gestion vont au-delà de la charte puisqu'elles peuvent s'appliquer à des milieux altérés ou partiellement dégradés.





Contenu de la fiche "Cahier des charges"

Il convient de rappeler en préalable que les mesures ou actions présentées dans les Cahiers des charges se déclinent en trois types. Ces trois formes découlent du type de contrat et du mode de fonctionnement :

- mesures applicables en milieu forestier (bénéficiant d'une gestion sylvicole),
- mesures applicables en milieu agricole,
- mesure applicable en milieu ni agricole ni forestier.

N° de l'action	<i>Dénomination locale de l'action</i>	
Code et intitulé officiels de la mesure	Champ d'application et dénomination officielle (française) de l'action	
Objectif(s) concerné(s)	Renvoie aux objectifs définis dans la présentation des espèces et des habitats, formulés de manière synthétique et hiérarchisés dans la partie 3 : "Enjeux et objectifs de développement durable"	Rang de priorité de l'action d'après les éléments exposés dans la partie 3 "Enjeux et objectifs de développement durable".

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés :

Habitats et espèces prioritaires

Les règles d'application aux milieux forestiers indiquent des habitats prioritairement concernés. Ils sont donc identifiés ici.

Autres habitats et espèces concernés

La mention des habitats et espèces également concernés en Sologne est apportée à la suite sous la rubrique "Autres habitats et espèces concernés".

Pour information, les autres espèces et habitats qui pourraient être favorablement influencés par la mise en œuvre de la mesure sont indiqués en fin de rubrique.

Localisation :

Cette rubrique indique la partie du SIC concernée et précise, si nécessaire, les conditions dans lesquelles les habitats et espèces peuvent être rencontrés.

Description :

Expose de manière plus explicite que le titre le contenu de l'action.

Cahier des charges officiel de l'action :

Les mesures agroenvironnementales et les mesures applicables en forêt reposent sur des cahiers des charges "officiels" qui sont rappelés ici in extenso.

Les dispositions inapplicables en Sologne (en raison de la nature des habitats) sont précisées.

Adaptation de la mesure à la Sologne :

Les cahiers des charges officiels ne sont pas toujours suffisamment explicites à l'échelle du SIC. La rubrique en précise les conditions de mise en œuvre en Sologne et les adaptations nécessaires.



**Budget de la mesure :**

Les mesures agroenvironnementales et les mesures applicables en milieu forestier sont assorties d'un budget plafond par type d'intervention. Il est donc fourni (il s'agit de coûts exprimés en hors taxe).

Des interventions et des coûts spécifiques ont été établis pour les mesures applicables en milieu ni agricole ni forestier.

NB : dans les mesures applicables aux milieux forestiers et aux milieux ni agricoles ni forestiers, seuls les travaux d'investissement sont pris en compte dans le budget de la mesure. Des travaux de confortement des opérations de restauration sont prévus durant la durée du Contrat Natura 2000. L'entretien à l'issue du contrat reste à la charge du propriétaire. Certaines fiches proposent des mesures d'entretien

Calendrier indicatif de la mesure :

Il s'agit d'un calendrier indicatif. Chaque contrat devra en préciser la mise en œuvre spécifique à chaque propriété ou station (il n'était pas possible ici de tenir compte de toutes les configurations).

Contrôle du respect du cahier des charges :

Principes du contrôle.

Dispositions à adopter par le contractant (font partie de l'action).

Suivi biologique

Principes de suivi environnemental de l'action. Ce suivi est facultatif et non rémunéré. L'État met actuellement en place un protocole national de suivi général de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt européen.